

CONVENTION DE PARTENARIAT  
*Opération « LES ZAZIMUTS 2012 »*

**ENTRE**

La Ville de ROUEN, représentée par Monsieur Bruno BERTHEUIL, Adjoint au Maire, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville, en vertu d'un arrêté de délégation de Monsieur le Maire de Rouen en date du 9 juillet 2012 et d'une délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2012,

Ci-après dénommés « la Ville »

**ET**

La société .....  
Société au capital social de .....€  
ayant son siège social à .....  
N° de SIRET .....

et représentée par le signataire de la présente convention,  
Dûment habilité à cet effet, M. ....  
en sa qualité de .....  
sis .....

.....  
Ci-après dénommée « le Partenaire »

**Ayant préalablement exposé que :**

**EXPOSE**

A l'occasion de la rentrée universitaire, la Ville de Rouen organisera du 14 au 21 novembre prochains l'opération « Les Zazimuts 2012 ».

Ce festival totalement gratuit, qui constitue un dispositif d'accueil des nouveaux étudiants, conduira ces derniers à la découverte des différents lieux culturels et sportifs de la Ville.

Dans cette perspective, la Ville proposera aux étudiants, entre autres, des soirées au Cinéma ou au Théâtre, des visites guidées de la Ville et de ses musées ainsi que des tournois sportifs.

Par la présente convention, le partenaire souhaite apporter un soutien logistique, technique, voire financier à la Ville de Rouen pour l'opération « Les Zazimuts 2012 ».

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les conditions de partenariat mises en place entre la Ville de Rouen et le partenaire ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation « Les Zazimuts 2012 ».

### **Article 2 : Apports du Partenaire**

Le partenaire apportera son soutien logistique et technique à la Ville de Rouen pour l'organisation de l'opération « Les Zazimuts 2012 » sous la forme d'un don en nature prévoyant ..... pour un montant estimé à .....€ T.T.C. Le partenaire pourra également apporter un soutien financier sous la forme de dotations et / ou de participations financières ou prendre en charge des animations.

### **Article 3 : Engagements de la Ville**

En contrepartie de l'apport défini à l'article 2, la Ville s'engage à associer le partenaire dans l'ensemble de sa communication, par la présence des logos de la société .....à la manifestation « Les Zazimuts 2012 », déclinée comme suit:

● Support en cours d'élaboration

Le partenaire sera mentionné dans le dossier de presse et convié à la conférence de presse de présentation de la manifestation.

### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue dans le cadre de la manifestation « Les Zazimuts 2012 ». Elle prendra fin au terme de cette manifestation.

Elle ne peut être reconduite tacitement.

Tout renouvellement ou prolongation éventuelle du partenariat fera l'objet d'une nouvelle convention.

La cessation des relations contractuelles ne met pas fin aux obligations relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité.

### **Article 5 - Obligations réciproques**

Les Parties prennent acte qu'il est de leur intérêt mutuel d'entretenir une coopération permanente entre elles. Chaque Partie s'engage tant en son nom personnel (incluant tous ses dirigeants et employés) qu'au nom et pour le compte de toute entité et société du groupe auquel elle appartient, à ne pas faire officiellement et plus particulièrement devant les médias, de commentaires qui puissent dévaloriser l'autre Partie.

**Article 6 : Compétence juridique**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Rouen, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Rouen le

Pour la Ville de Rouen  
Bruno Bertheuil, Adjoint au Maire

Pour le partenaire  
Nom ....., qualité  
Nom de la société